

CITOYENNETE ET LAÏCITE, APPROCHES SOCIOLOGIQUES

Stage IUFM mercredi 18 mai

Intervention de Christian Dubois

PLAN DE L'INTERVENTION

I - ENJEUX ET ANALYSES SOCIOLOGIQUES CLASSIQUES

A - L'ARTICULATION CONCEPTUELLE

- 1) La citoyenneté dans une perspective sociologique
- 2) La laïcité dans une perspective sociologique
- 3) Les passerelles

B- LES GRILLES DE LECTURE DE LA SOCIOLOGIE CLASSIQUE

- 1) Le moment Tocqueville
- 2) Le moment Durkheim
- 3) Le moment Weber

II - PERSPECTIVE HISTORIQUE ET DEBATS CONTEMPORAINS

A LES DEVELOPPEMENTS DE L'ARTICULATION CITOYENNETE ET LAÏCITE DANS LE CONTEXTE DE LA FRANCE

- 1) La « religion » laïque et l'individu
- 2) La production de la compétence (J. Macé, P. Bert...)
- 3) La production de la solidarité économique et sociale

B - L'ARTICULATION CITOYENNETE ET LAÏCITE DANS LA SOCIETE D'AUJOURD'HUI

- 1) La problématique de l'individualisme
- 2) La problématique du communautarisme
- 3) La problématique de la désinstitutionnalisation

Bibliographie indicative

Interrogation sur l'articulation entre participation à la vie publique et principe de séparation de la société politique de toute autre forme d'allégeance particulière, notamment religieuse.

Constat : il peut y avoir citoyenneté sans laïcité (des cités grecques à l'Angleterre) et, plus rarement, laïcité sans citoyenneté effective (Mexique, emprise des militaires en Turquie avant les années 90)

Démarche sociologique c.à.d. visant à aborder le problème dans une logique d'appréhension de la société dans son fonctionnement effectif et son évolution à partir d'outils spécifiques. Perspective ni philosophique ni juridique même s'il y aura forcément des références ne serait-ce que parce ces approches en tant que connaissances ou normes produisent des effets sociaux.

Avertissement : évidemment rencontre avec des termes attendus : citoyenneté, laïcité, religion... mais aussi identité, culture, institution, individualisme, communautarisme, intégration... ; tous à prendre en évitant de s'en tenir au sens commun sans pour autant le négliger.

Deux grandes parties : la première sera centrée sur les dimensions conceptuelles et théoriques visant à délimiter et à approfondir les enjeux de fond, la seconde sera centrée sur l'analyse effective de l'articulation dans la société tant dans le passé qu'aujourd'hui.

I - ENJEUX ET ANALYSES SOCIOLOGIQUES CLASSIQUES

A - L'ARTICULATION CONCEPTUELLE

1) La citoyenneté dans une perspective sociologique

- Des valeurs

Une valeur est ce qui guide la conduite sociale, ce qui mérite d'être atteint, ce vers quoi on doit tendre.

Citoyenneté implique d'abord de viser le bien commun, l'intérêt général, à partir de l'exercice de sa « liberté-participation », c.à.d exercer son autonomie de jugement en direction des autres en en mesurant les effets potentiels. Elle se fonde sur une égalité de dignité et de capacité d'action des individus-citoyens. Les valeurs sont donc la solidarité, la liberté, l'égalité et la responsabilité

- Des normes

Une norme sociale est une règle prescrite par une collectivité qui délimite les conduites de ses membres, elle concrétise une ou plusieurs valeurs

Citoyenneté fondamentalement liée à normes juridiques résumées dans l'expression « droits et devoirs ». Classification de Marshall : droits civils (liberté de penser, de se déplacer, protection de la vie privée, de la propriété...), droits politiques (droit de désigner les dirigeants, d'être candidat...), droits sociaux(santé, éducation, travail, logement...) ; devoirs de respect des règles sociales, de participation à la vie sociale...(civisme)

- Des pratiques

Une pratique sociale désigne une activité conduite par un ou plusieurs individus de façon récurrente en conformité ou non avec des normes

Pratiques citoyennes = exercice des droits et des devoirs. D'abord exercice de la participation à la vie publique de façon « conventionnelle », dans le cadre politique explicitement dédié à cet effet (élections) ou « non conventionnelle » dans des cadres plus larges permettant d'exprimer les valeurs et les normes de la citoyenneté (associations, actions collectives...)

- Une structuration du social

La citoyenneté implique une façon d'appréhender le rapport à autrui' (« esprit civique ») et alimente une forme du lien social entre individus qui se reconnaissent dans une collectivité (« communauté des citoyens »), le statut de citoyen est le plus souvent assigné (c.à.d. que l'appartenance est donnée et non choisie), l'exception étant constituée par la naturalisation.



2) La laïcité dans une perspective sociologique

- Une valeur polysémique

La laïcité, selon Ferdinand Buisson, repris par Baubérot, associe la laïcisation qui est le processus par lequel les fonctions publiques se distinguent progressivement et s'affranchissent de la tutelle religieuse et les droits de l'Homme (égalité devant la loi, liberté, notamment de culte). Baubérot synthétise la laïcité sous la forme d'un triangle : 1) non domination d'une conviction religieuse ou autre sur l'Etat 2) liberté de conscience 3) égalité en droit des différentes convictions. Les valeurs associées sont donc neutralité de L'Etat, liberté et égalité Une définition très synthétique fait de la laïcité l'obligation pour l'Etat de ne pas interférer dans la sphère privée

Pour Péna-Ruiz, la laïcité est l'affirmation originaire du peuple comme union d'hommes libres et égaux, une communauté où tous peuvent se reconnaître quelles que soient leurs convictions. Les valeurs associées sont certes liberté et égalité mais aussi solidarité.

Pour la commission Stasi qui se veut synthétique la laïcité associe la neutralité de l'Etat, gage d'égalité et la liberté de conscience dont la protection est assurée dans les limites de la préservation de l'ordre public.

- Des implications sociopolitiques différentes

La définition de Baubérot et celle de Péna-Ruiz se distinguent très nettement. D'un côté, option « libérale », la laïcité est neutralité, la norme est le devoir de respect des convictions par les agents de l'Etat dans leurs fonctions et la pratique sociale se limite à cela ; de l'autre, option de « combat » elle est solidarité et suppose la mise en œuvre de normes globales qui s'imposent aux normes particulières ; dans un cas, elle est un principe, dans l'autre un idéal.

3) Les passerelles

- Le champ politique

Citoyenneté et laïcité sont évidemment associées dans le champ politique au sens le plus large puisqu'il s'agit dans l'un et l'autre cas de mettre en œuvre des valeurs de liberté et d'égalité mais s'agit-il de la même chose ? La liberté des droits civils se retrouve-t-elle dans la liberté de conscience ? La liberté-participation peut-elle s'alimenter de la neutralité de l'espace public ? L'égalité des citoyens peut-elle se réduire au traitement égalitaire des convictions ? L'association touche aussi la conception et la place de l'Etat et de la société civile : l'Etat peut-il émaner de la société civile et être neutre à son égard ? Le peuple de la citoyenneté (demos) est-il le même que le peuple de la laïcité (laos) ?

- L'individu

Citoyenneté et laïcité procèdent l'une et l'autre du postulat de l'autonomie de l'individu. Mais de quel individu s'agit-il ? Un individu abstrait sujet de droits et de devoirs ? Dans ce cas est-ce le même ? Quel est, dans les deux cas, son rapport à l'individu concret, celui qui vit dans la société ?

- La compétence

Citoyenneté et laïcité ne se donnent pas immédiatement, elles supposent un apprentissage, une socialisation. Sont-ils assimilables ? Quels types de rapport peuvent entretenir l'acquisition d'une compétence qui permet de participer à la vie politique et l'acquisition d'un savoir commun socialement neutre ?

- L'intégration

L'intégration désigne d'une part la capacité de la société prise comme un tout à assurer à l'ensemble de ses membres une participation cohérente à sa production (intégration **de** la société ou systémique) et d'autre part le sentiment des groupes et individus qu'ils en font partie et qu'ils sont reconnus par les autres comme en faisant partie (intégration **à** la société déjà constituée ou tropique)

La citoyenneté constitue une forme majeure de l'intégration dans une société démocratique ; dans une optique de laïcité active, le partage de normes communes au dessus des normes particulières de la sphère privée est-il une condition, un accompagnement ou un obstacle à l'intégration citoyenne ?

- La solidarité

Dans les sciences sociales, la solidarité désigne le lien entre les membres d'un groupe qui les conduit, à travers des rapports mutuels volontaires et involontaires, à assurer le maintien et le renforcement du groupe.

La citoyenneté implique des interactions à travers les droits et les devoirs qui ont en principe pour effet de souder les membres de la communauté, notamment sous la forme d'une entraide. La laïcité qui vise à renvoyer les particularismes à la sphère privée facilite-t-elle ou non ces rapports mutuels et le renforcement de l'unité sociale et donc l'exercice d'une citoyenneté solidaire ?



B- LES GRILLES DE LECTURE DE LA SOCIOLOGIE CLASSIQUE

1) Le moment Tocqueville

Tocqueville s'interroge sur une mutation fondamentale de la société de son temps, l'émergence d'un pouvoir politique exercé par le peuple, autrement dit une société dont les membres sont « tous » des citoyens, supposés aptes à s'exprimer sur les affaires communes. Pour voir comment ça marche et à quelles conditions ça peut marcher, il se tourne vers l'Amérique qui a, à son époque, cinquante ans d'expérience continue et sans heurt de la souveraineté populaire alors qu'en France les avancées vers la démocratie ont été chaotiques et violentes faisant douter de sa viabilité.

- La production du lien politique dans la démocratie

Il constate que le citoyen américain a peu de choses à voir avec le modèle du citoyen antique, vertueux et entièrement dévoué au bien public, il est largement accaparé par la recherche de son bien-être personnel. Pourtant, il s'implique effectivement dans la vie politique. L'explication de ce paradoxe apparent se trouve dans le fait que le citoyen américain voit dans l'action politique un prolongement de son propre intérêt, c'est la doctrine de l'intérêt bien entendu : il est bien préférable de s'associer à autrui, de confier certaines actions aux pouvoirs publics plutôt que de toujours chercher à agir de façon isolée quitte à renoncer à une partie de son autonomie. Il s'en rend compte par des implications dans l'espace public de proximité (collectivités locales, associations), expérience qu'il transfère à la vie politique à un niveau plus global. Ce ne sont pas les valeurs de la citoyenneté qui déterminent les pratiques sociales citoyennes mais les pratiques sociales motivées par des valeurs liées à la sphère privée qui alimentent et renforcent ces valeurs de la citoyenneté. Le lien politique de la citoyenneté se construit donc à partir de l'autonomie des individus.

- La garantie de la religion

Cependant, Tocqueville remarque est également interpellé par la religiosité des Américains qui semble tout à fait compatible avec la souveraineté du peuple contrairement à la situation qui a prévalu dans la France révolutionnaire. L'analyse le conduit à constater que la recherche du bien-être matériel dans la sphère privée n'exclut pas une angoisse sur l'au-delà et que la vision même en termes d'intérêt conduit l'Américain à prendre une assurance sur l'avenir en adhérant à une religion. Du point de vue de la citoyenneté, cette religiosité est finalement bienvenue. Tocqueville pense que l'exercice concret du métier de citoyen au plan local ne suffit pas à garantir l'implication politique à un niveau supérieur : il faut ajouter à l'expérience une représentation abstraite de l'intérêt général qui ne peut venir des seules valeurs de la citoyenneté (le citoyen moderne n'est pas le citoyen antique), la vertu nécessaire à la citoyenneté ne peut venir que de l'emprise d'une force transcendante : la religion. L'idée que la souveraineté du peuple a besoin d'une puissance supérieure se retrouve chez Rousseau avec l'idée d'une religion civile, la Révolution française a donné le culte de l'Être Suprême. Aux Etats-Unis, la République se réfère explicitement à Dieu.

- La nécessité d'assurer la cohabitation du politique et du religieux

Le problème est alors comment assurer la compatibilité de convictions religieuses diverses et la liberté de conscience et l'égalité des citoyens. La réponse américaine est simple : l'Etat n'est rattaché à aucune religion et les religions n'interviennent pas directement dans le débat politique mais tiennent un discours centré sur la morale beaucoup plus que sur le dogme qui leur donne une grande influence sur la formation de l'esprit civique à condition de ne pas heurter les autres confessions par des manifestations ostentatoires. Tocqueville généralise son propos : le citoyen doit croire pour être pleinement citoyen et n'importe quelle religion peut faire l'affaire (il cite la métempsychose) avant de se raviser : certaines religions sont incompatibles avec la citoyenneté démocratique, celles qui comprennent explicitement des principes d'organisation de la société et des préceptes politiques et il désigne l'Islam.

Une laïcité de neutralité est donc nécessaire à l'exercice de la citoyenneté non pour cantonner les religions dans la sphère privée mais pour leur permettre de jouer leur rôle dans la sphère publique : production de principes moraux (éléments de la compétence civique et base de la solidarité), concrétisation de la supériorité des normes collectives de la démocratie, facteur d'intégration. L'analyse part de l'autonomie concrète de l'individu : les droits civils et les droits politiques sont des acquis dont il se sert.

2) Le moment Durkheim

Pour Durkheim, la question sociologique fondamentale est celle de la possibilité pour une société de plus en plus diversifiée d'assurer la cohésion sociale nécessaire à sa perpétuation. Le contexte de son analyse sociologique est la France de la fin du 19^e siècle traumatisée par la défaite de 1870 et expérimentant dans la durée un nouveau régime politique (3^e République) auquel il adhère sans réserve et auquel il entend apporter sa contribution en tant que sociologue.

- Le sacré et le profane

Du point de vue de Durkheim, l'intégration de la société repose sur l'existence d'une conscience collective, « ensemble des croyances et des sentiments communs à une société et qui a sa vie propre indépendamment des individus qui la porte ». Cet ensemble de caractéristiques qu'on qualifierait aujourd'hui de culturelles englobe les consciences individuelles et, de fait, les détermine. Dans les sociétés traditionnelles, cette conscience collective est portée par la religion. La religion est, selon lui, « un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses sacrées qui unissent en une même communauté morale, appelée Eglise, tous ceux qui y adhèrent ». Il y a deux aspects dans cette définition : l'objet de la religion est le sacré et elle nécessite une institution sociale. Pour Durkheim il y a une dualité fondamentale au niveau social entre le sacré et le profane. Le sacré recouvre tout ce qui est protégé et isolé par des interdits (il est intouchable), les choses profane sont le lieu où s'appliquent les interdits et elles doivent être tenues à distance du sacré (le rite du mariage relève du sacré, il fixe la vie du couple qui se déroule avec des hauts et des bas elle est de l'ordre du profane). Mais le sacré ne suffit pas à constituer une religion, il faut que le sacré s'exprime dans des normes, des valeurs et des pratiques collectives et ces fonctions sont mises en œuvre dans un cadre socialement institué qu'il qualifie d'Eglise (au sens étymologique du terme). La religion apparaît ainsi comme une activité fondamentalement sociale qui alimente la conscience collective et la solidifie par le sacré. On peut remarquer que la référence au divin n'est pas indispensable à la religion. Si la fonction sociale de la religion est d'assurer l'intégration d'un groupe, on voit aisément comment les autres fonctions sociales ont pu en être dépendantes. Pour Durkheim, aucune société ne peut se dispenser de raffermir la conscience collective par des cérémonies et des rites collectifs qui tous sacralisent des principes, des symboles...

- L'Etat et le politique

Pour Durkheim, la société politique est le groupe d'appartenance le plus large pour un individu caractérisée par une autorité qui ne dépend elle-même d'aucune autre autorité. Les rapports entre les citoyens et cette autorité, l'Etat, constituent ce qu'il qualifie de morale civique. Celle-ci est élaborée par l'Etat qui est ainsi la tête pensante de la société, c'est lui qui crée et protège les droits des individus ; il est donc la condition de l'émancipation des individus en les conduisant à une liberté morale qui est l'intériorisation du devoir social librement accompli. L'Etat a donc un rôle d'instituteur du social par l'autorité qu'il exerce, par le respect qu'il inspire et par les règles qu'il élabore (il pense très largement la conscience

collective), sa finalité dans la société moderne est de permettre l'épanouissement de l'individu.

L'activité du citoyen est d'abord faite de devoirs (mettre en œuvre la morale civique) . Durkheim associe à la citoyenneté les droits civils et aussi des droits sociaux mais son attitude est plus ambiguë vis-à-vis des droits politiques. Il ne croit pas que la conscience collective et la morale civique puissent s'élaborer à partir de la confrontation de sentiments diffus, brouillons, irréflectifs, c'est une affaire qui demande réflexion, expertise : les représentants que le peuple désigne ne doivent pas être confondus avec lui. Il y a donc dans la démocratie deux forces qui se complètent ou s'opposent dans la société politique : les citoyens et leurs représentants ; elles se complètent dans la mesure où les gouvernants sont dans la nécessité de communiquer avec les citoyens et d'accepter leur contrôle (ce qui permet d'articuler plus facilement intégration politique et intégration sociale, Etat et société civile) mais elles s'opposent parce que les gouvernants doivent se maintenir à distance des citoyens pour remplir avec sérénité le rôle dévolu à l'Etat. La citoyenneté apparaît ainsi nécessaire à l'intégration sociale mais elle doit être cantonnée : la liberté du citoyen est d'abord faite de la prise de conscience des nécessités inhérentes à la vie collective.

- La production de l'intégration sociale dans la société moderne

En associant l'idée que la conscience collective se construit sur du sacré et que l'Etat est l'institution qui a l'autorité pour faire vivre et diffuser cette conscience collective, se pose la question du fondement d'une conscience collective dans une société déchristianisée et de la capacité de l'Etat à remplir son rôle dans une société démocratique et individualiste.

La réponse durkheimienne est claire : il existe des valeurs laïques qui peuvent être sacrées, c'est-à-dire à part, intouchables et, face aux valeurs théocratique (qualifiées de religieuses) en déclin, l'élaboration d'une morale nouvelle, indispensable à l'intégration sociale, a un côté nécessairement religieux (du sacré et une institution « ecclésiale »). Sur quoi peuvent reposer les valeurs laïques ? Fondamentalement sur la raison et la connaissance scientifique : ce n'est pas un esprit de sacrifice en vue d'un monde meilleur qui va conduire l'individu à rogner sa liberté en acceptant des règles collectives, ce n'est pas non plus son intérêt bien compris, c'est la connaissance même du fonctionnement de la société qui impose à lui cette règle intouchable du respect des règles.

La diffusion de ces nouvelles valeurs communes visant à cimenter la société doit se faire de façon privilégiée par l'école où l'on doit acquérir un vivre ensemble reposant sur le savoir scientifique. Au plan politique, ces nouvelles valeurs communes viseront à faire prendre conscience du devoir civique et du rôle intégrateur de l'Etat. L'institution centrale de l'intégration dans la société moderne est donc l'école contrôlée par l'Etat et il ne faut pas perdre de vue que Durkheim était pédagogue avant que d'être sociologue et la sacralisation de la connaissance comme source de morale se retrouve à travers l'assimilation des enseignants à des modèles qui doivent être dignes du caractère sacré de ce qu'ils enseignent et qui doivent être respectés à l'instar des prêtres. Le lien citoyenneté et laïcité passe donc la conscience collective dont le lieu privilégié d'acquisition est l'école.

Cependant, Durkheim reconnaît que la science ne peut se substituer entièrement aux croyances « théocratiques » et, il est même souhaitable qu'elle ne le puisse pas. Quelle place, dans ce cas, leur faire dans la conscience collective et sa transmission par l'école ? Les croyances sont un objet d'étude scientifique et doivent être abordées comme telles ce qui ne signifie pas qu'on les rejette tant que croyances ; au contraire, l'approche scientifique permet aux croyants d'avoir une approche plus rationnelle, finalement moralement plus efficace et plus en conformité avec la conscience collective. L'école ne forme pas des adeptes des religions mais donne à ces adeptes la possibilité de rendre ces croyances compatibles au sein de la société. La tâche de transmission de ces croyances relève de groupes secondaires que Durkheim souhaite préserver, voire revivifier (en particulier les groupes professionnels)

parce que l'Etat et la société politique sont loin et que la conscience collective a besoin d'être concrétisée. Ainsi si la citoyenneté, selon Durkheim, met l'accent sur le dépassement des individus dans une perspective rousseauiste, elle ne se réfère pas à un individu abstrait, sujet de droits, mais à un individu socialisé c'est-à-dire où se construit et s'actualise une conscience commune, déclinée à deux niveaux et qui doit permettre l'affirmation d'une conscience individuelle.

3) Le moment Weber

Weber est le contemporain, ou presque, de Durkheim en Allemagne dans un contexte très différent : unification politique, montée en puissance et régime politique à la fois social et fort peu démocratique. Il est cependant fort attaché à l'affirmation de la puissance allemande puis la défaite de 1918 le conduit à s'impliquer dans la construction d'un nouveau système politique. Dans la société moderne, il est interpellé par le changement d'attitude vis-à-vis de la religion, la transformation du système politique (bureaucratisation), l'emprise de la dimension économique et la complexification et l'individualisation croissante des rapports sociaux.

- Religion et rationalisation

La thèse centrale de Weber est que la société occidentale moderne connaît un processus de rationalisation qu'il faut entendre comme la démarche intellectuelle consistant à dégager dans le monde physique comme social des outils abstraits de compréhension qui seront mis en œuvre pour dégager les moyens les mieux adaptés pour agir sur ce monde physique et social en étant à même de cerner au mieux les effets prévisibles de ces actions et viser, de façon systématique, à aller toujours plus loin dans cette compréhension et cette action (progrès). La rationalisation ne touche pas que le domaine scientifique, elle s'étend à tous les domaines de la vie sociale (droit, art, vie politique...).

Il y a une rupture radicale d'avec la perspective plaçant dans des puissances hors du monde ses principes d'explication ce qui pose la question de la religion. Pour Weber, la religion peut être plus ou moins rationalisée (judaïsme, christianisme) c'est-à-dire qu'elle peut avoir une dimension abstraite qui se traduit par des actions dans le monde à caractère systématique (ascétisme, Eglises, monastères...). Le christianisme, parce qu'il repose sur le libre arbitre, en particulier dans sa version calviniste, a même été le premier vecteur du processus de rationalisation en Occident.

D'un point de vue des rapports de pouvoir dans la société, Weber analyse la religion comme un système de domination : le prêtre vise à domestiquer la masse sociale en imposant et en cherchant à légitimer des valeurs, des normes et de pratiques, cette domination est évidemment très liée à l'ordre social et politique et renvoie à des modes de socialisation spécifique. Avec la rationalisation, l'émergence de spécialistes est inévitable puisque la compréhension du monde devient de plus en plus complexe et qu'un individu ne pourra prétendre qu'à une maîtrise d'un domaine de plus en plus étroit, ces spécialistes entretiennent également un rapport de domination avec les membres de la société, ils entrent donc directement en concurrence avec les clercs ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils ont vocation à les faire disparaître. En effet, pour Weber, si le poids de la religion régresse dans la société moderne, la probabilité qu'elle disparaisse du paysage social est faible.

- La sécularisation

L'impact de la rationalisation systématique sur la société dans ses rapports à la religion constitue ce que Weber appelle la sécularisation qui présente des ressemblances avec la laïcisation mais se situe sur un autre plan. La laïcisation est un processus d'affranchissement progressif des fonctions de la vie publique de la religion (à commencer par la fonction

politique). La sécularisation exprime l'idée qu'il n'existe aucune force extérieure au monde pour l'expliquer, c'est le « désenchantement du monde », il n'y a aucune puissance mystérieuse ou transcendante nécessaire pour comprendre le monde (ce qui ne préjuge pas de ce qui est nécessaire pour y vivre). La sécularisation a quatre caractéristiques : 1) la religion cesse d'être un facteur organisationnel de la société 2) la religion perd les attributions qui en sont pas strictement du domaine religieux (état-civil, santé, éducation, aide sociale..) 3) pluralisation et privatisation des croyances 4) autonomisation de la démarche individuelle en matière de croyance. Le désenchantement du monde n'est pas un mouvement linéaire et uniforme, il a pu se heurter à de très fortes résistances impliquant une spécification du processus et c'est là que la laïcité comme valeur va être promue (France), il a pu se réaliser progressivement allant jusqu'à vider de fait la référence au religieux institutionnel en dehors de la stricte sphère religieuse (Angleterre) mais, on connaît l'exemple d'un pays fortement sécularisé, la Suède, qui a fini par instaurer officiellement la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 2000. La sécularisation est un mouvement qui renvoie à des changements du système des valeurs dans l'ensemble des sphères de la vie sociale qui n'exclut pas mais n'impose pas la promotion de ces valeurs dans le domaine public c'est-à-dire la laïcité.

- La rationalisation du politique

La sociologie politique constitue une dimension essentielle de l'analyse de Weber ; il s'attache évidemment à déterminer comment fonctionne effectivement l'activité politique. A la base de celle-ci, il y a l'exercice d'une domination légitime sur le groupement politique, c'est-à-dire la probabilité d'être obéi par celui-ci et que celui-ci accepte cette obéissance. La forme de la domination qui intéresse directement la citoyenneté est la domination légale dans la mesure où celle-ci peut reposer sur la libre acceptation d'individus de se soumettre à ce qui est fixé dans le droit. La nature du fonctionnement de l'activité politique dans ce que Weber appelle « démocratie » (avec des guillemets) fait qu'à l'exception de la démocratie directe largement impraticable dans la démocratie moderne le citoyen ne se choisit par un « serviteur » mais un « maître ». Ce maître il le trouvera dans le chef d'un parti politique, c'est-à-dire d'une entreprise qui vise rationnellement à la conquête du pouvoir politique pour le compte de celui-ci ; les militants d'un parti agissent par rationalité en valeurs ou par rationalité en finalité, c'est-à-dire qu'ils y voient un moyen d'accéder à des avantages personnels ce qui ne choque pas Weber qui y voit un des éléments de la stratification sociale (il s'agit de répartir un bien rare : le pouvoir politique, et d'en tirer des avantages sociaux). La marge de manœuvre même de ce chef élu est réduite par le fait que la rationalisation de l'exercice du pouvoir se fait à travers des fonctionnaires spécialisés, une des formes de la bureaucratie, qui s'avère beaucoup plus efficace que tout autre forme dans la gestion de la contrainte légitime qui caractérise l'Etat. Finalement, le citoyen le plus compétent est celui qui sait le mieux s'en remettre aux spécialistes qu'il s'agisse de la conquête du pouvoir (à travers l'élection) ou de l'administration du groupe (à travers l'acceptation d'une procédure adéquate).

En outre, le citoyen se trouve pris entre l'éthique de responsabilité qui est la qualité première de l'homme politique capable d'apprécier les conséquences sur le groupement de ses actes et l'éthique de conviction qui pousse à l'action à partir de principes de justice et de vérité, s'il se laisse dominer par la seconde il risque de faire des choix dangereux. Pour Weber, le véritable homme politique est celui qui parvient à associer la conviction qui le pousse à chercher « à atteindre l'impossible » tout en acceptant le fait que la politique consiste « à tarauder du bois dur ». Une telle qualité est hors de portée de la plupart des citoyens, tout ce qu'on peut espérer c'est qu'ils soient à même de la déceler.

L'idée même d'un groupement politique qui trouve son origine dans la décision volontaire des individus de coopérer qui non seulement se réfère à l'idée de contrat social mais aussi à l'autonomisation croissante des individus unis par leur intérêt constitue une des formes de la

sociation que l'on trouve par exemple dès les communes du Moyen-Age aboutit inéluctablement, au nom de l'intérêt même du groupe, à remettre le pouvoir à des spécialistes. La liberté civique a donc un caractère grandement illusoire ce qui fonde la supériorité de la citoyenneté sur la sujétion c'est l'égalité des membres du groupement politique.

La promotion de la laïcité ne s'impose pas comme une condition nécessaire de la sécularisation qui peut, en outre, cohabiter sans problème avec une religion beaucoup plus individualisée, ce sont les pratiques rationnelles des acteurs eux-mêmes qui conduisent à la spécialisation, celle de la citoyenneté renvoie beaucoup plus à la reconnaissance de la légitimation de spécialistes qu'à l'inscription dans l'esprit du citoyen qu'il est producteur de la société. Nous sommes à la fois loin de la sacralisation de la morale civique à travers les valeurs de la laïcité et de la laïcité comme condition d'un exercice serein de la citoyenneté, ce qui intéresse Weber ce n'est pas de dégager des valeurs plus ou moins favorables ou plus ou moins nécessaires à la vie sociale mais de constater que nous sommes confrontés dans la société moderne à une diversité de valeurs (la guerre des dieux) dont il faut accepter la conflictualité.

De ces trois lectures classiques de la société moderne et du lien qu'on a cherché à établir avec l'articulation citoyenneté/laïcité on peut conclure qu'ils ouvrent, à partir de leur analyse de la société et non de convictions philosophiques, des perspectives fort différentes : pour Tocqueville, c'est la citoyenneté qui prime et une laïcité neutralité en est une condition ; pour Durkheim, les deux se conjuguent mais c'est la laïcité productrice de valeurs qui est première ; pour Weber, elles ne constituent pas des références obligées dans la société moderne mais des valeurs parmi d'autres.



II - PERSPECTIVE HISTORIQUE ET DEBATS CONTEMPORAINS

A- LES DEVELOPPEMENTS DE L'ARTICULATION CITOYENNETE ET LAÏCITE DANS LE CONTEXTE DE LA FRANCE

1) La « religion » laïque et l'individu

- La délimitation de la sphère publique et de la sphère privée

Historiquement, l'émancipation de la sphère privée a constitué un des combats fondamentaux du libéralisme politique : il s'est agi de garantir une série de droits personnels contre l'intrusion de deux institutions à la fois complémentaires et rivales : l'Eglise et l'Etat. La démarche de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a visé à réserver à la sphère privée la liberté des individus dans sa diversité et à faire de la sphère publique le lien exclusif de la citoyenneté universaliste et égalitaire, le citoyen est un individu abstrait doté de droits et de devoirs et, dans la tradition de Rousseau, il concourt à l'émergence de la volonté générale. Un tel découpage impliquait une véritable absorption de l'individu par le citoyen. La religion était renvoyée avec les caractéristiques professionnelles, géographiques, générationnelles, sexuelles du côté de la sphère privée, c'est-à-dire tout ce qui constituait des marqueurs non seulement de l'identité individuelle mais aussi collective. Ce qui devait amener le citoyen à transcender ses particularismes, c'est la Raison. La communauté politique est première et fonctionne selon les principes de la Raison, tout ce qui ressort d'autres liens communautaires doit être réduit au nom de l'émancipation. Condorcet va même jusqu'à proposer une science nouvelle, la « mathématique sociale », qui permettra de déduire le bon gouvernement de l'activité des citoyens rationnels. La mise en œuvre d'un tel programme doit également beaucoup à Kant qui distinguait « opinion », « croyance » et « science », le citoyen doit s'élever au dessus de l'opinion et de la croyance pour atteindre à la science ; la neutralité de l'Etat (non intrusion dans l'espace privé) et la promotion exclusive du rationalisme dans

l'espace public sont en germe dans la Déclaration, parfois associés à une référence transcendante (religion civile, déesse Raison) et ne cesseront d'être au cœur des rapports entre la société civile et la communauté politique en France pendant tout le XIXe siècle.

- Un contexte d'affrontement

Le décalage manifeste entre un projet politique visant à construire de nouveaux rapports sociaux (un homme « nouveau ») et la pratique sociale nécessairement ancrée dans des traditions, l'existence de forces sociales ayant un intérêt manifeste au maintien de la confusion des activités sociales et de leurs sphères a fait que la construction de la citoyenneté à la française a été conflictuelle. Le conflit a fini par prendre la forme d'une opposition entre ceux qui voulaient maintenir un contrôle de l'Eglise sur l'espace public au nom de valeurs transcendantes et, de fait, placer la citoyenneté sous surveillance (les cléricaux) et ceux qui ont été conduits à se doter progressivement d'outils permettant de penser la citoyenneté par rapport à cette intrusion : de l'opposition ancienne entre clerc et laïque qui transparait dès la Révolution va naître une opposition entre cléricisme et laïcité, néologisme qui apparait dans les années 1870 et que Ferdinand Buisson cherche à définir en 1883. C'est donc sous la 3^e République que l'articulation entre une certaine conception de la citoyenneté et un principe de comportement dans l'espace public : la laïcité. Le lien va être si étroit que la laïcité va être assimilée à la République.

- Un outil d'intégration dans une société sécularisée

Les Républicains étaient confrontés à la nécessité d'asseoir un régime démocratique, de lutter contre un double défi celui des cléricaux mais aussi celui, montant, des socialistes et de redonner des perspectives collectives à une société déboussolée par la défaite. Ils se sont vite rendus compte qu'il existait un espace social et politique marqué par le travail séculaire de démocratisation (plus personne n'ose s'opposer au suffrage universel) et de sécularisation (le scientisme met fin à toute prétention de l'Eglise à expliquer le monde) qui pouvait constituer le point d'appui de l'affirmation de valeurs susceptibles de construire un consensus à condition qu'elles se présentent de façon modérée.

Parallèlement, ils vont découvrir une nouvelle science capable de les aider à donner corps à cette démarche, la sociologie qui apparait alors comme la connaissance qui va permettre de redonner force à la société française (avec un Durkheim qui ne demandait que cela et d'autant plus accessible que Liard, notamment ministre de l'éducation, était un de ses anciens condisciples à normale sup) et de sortir de l'impasse du seul rationalisme pour construire l'unité de la nation (selon le sociologue italien Panto). Il apparut ainsi que les valeurs de la laïcité, susceptibles d'intégrer la société française devaient être à la fois sacrées et ouvertes d'où une démarche qui par certains aspects renvoient à une attitude de neutralité (qui permet à certaines confessions d'adhérer très vite à la laïcité et à l'Eglise catholique de finalement l'accepter 19 ans après la loi de séparation) et par d'autres aspects à un idéal positif à promouvoir et cet idéal va se justifier par l'attachement à la patrie et l'exercice de la citoyenneté : l'espace public doit être central dans la société et toute manifestation de la sphère privée dans celui-ci ne doit ni offenser les autres membres de la communauté politique ni viser à les assujettir.

La laïcité fonctionne comme une religion au sens de Durkheim (elle est sacrée, elle a des rites, des institutions), elle permet l'intégration de la société autour de la citoyenneté mais elle est modérée parce la société se nourrit de ses particularismes qu'il faut bien accepter, c'est ainsi que l'obligation laïque s'accommode d'une série de compromis et s'exprime avant tout pour ceux qui en sont les agents institutionnels Les institutions sur lesquelles s'appuie la laïcité sont évidemment l'Etat (séparé de tous les cultes depuis 1905) et, en son sein, l'Ecole (proclamée laïque depuis 1882) mais aussi, selon Baubérot, la médecine. La laïcité est ainsi conflictuelle et intégratrice et permet de donner une épaisseur aux aspirations à la citoyenneté nées de la Révolution sans les renier sur le fonds.



2) La production de la compétence (J. Macé, P. Bert...)

- A la recherche du citoyen éclairé

La citoyenneté dans la société moderne est un objet d'appréhension, y compris chez ses plus ardents défenseurs, ils craignent par dessus tout l'ignorance et l'incapacité du peuple qui peut le conduire à des comportements irrationnels et préjudiciables à la communauté politique elle-même ; c'est ce qui a justifié la distinction citoyen actif et passif en 1791, puis le suffrage censitaire (ou capacitaire) ; le citoyen doit être autonome et capable de raison pour juger par lui-même. Les républicains d'après 1870 avaient de bonnes raisons de se méfier de l'égalité des droits politiques puisque c'est le suffrage universel qui a conduit l'avènement du second Bonaparte. La citoyenneté doit faire l'objet d'un apprentissage. Jean Macé créateur de la ligue de l'enseignement se propose de « former des électeurs sachant tous raisonner ». Cette finalité prend la forme d'un acte de foi, pour Paul Bert « l'enfant doit apprendre, en tant que jeune citoyen, à ressentir en s'approchant de l'urne la même émotion que le croyant quand il s'approche de l'autel ». L'instauration de l'école obligatoire permet de présupposer que les citoyens parviendront automatiquement aux lumières leur permettant d'exercer leur métier encore faut-il que le contenu soit en adéquation avec cet objectif. L'école doit donc diffuser le sentiment des droits et des devoirs de l'individu vis-à-vis de la collectivité, ce sera une morale civique ; le sentiment d'appartenance à une communauté spécifique, ce sera le patriotisme en même temps que l'émancipation des individus de leurs pesanteurs particularistes.

- Un enseignement laïque

Cet enseignement sera laïque, la neutralité vis-à-vis des cultes est proclamé en remplaçant l'instruction morale et religieuse par l'instruction morale et civique, le droit d'inspection des religieux (inscrit dans la loi Falloux) est remplacé par celui d'un corps de spécialistes) mais la loi prévoit explicitement de libérer un jour de la semaine pour que soit donnée en dehors de l'école une instruction religieuse à ceux qui le souhaitent (et jusqu'en 1923 il est expressément fait mention des devoirs envers Dieu) . Obligation est faite à l'enseignant de ne manifester aucune opinion ou croyance, il doit transmettre des connaissances déterminées au plan national qui gravitent autour de savoirs fondamentaux ne laissant pas place à une pluralité d'interprétation. La morale laïque telle que la définit Jules Ferry est celle à laquelle « tout honnête homme et tout bon père de famille peut souscrire » même si des philosophes comme Renouvier prétendait lui donner un fondement dogmatique donnant ainsi à l'Etat républicain un véritable pouvoir spirituel, il est fondé à diffuser des principes qui sont à la base la « liberté réciproque, réciproquement limitée et garantie à tous les citoyens », cette prétention étatique à produire une morale se justifie par le seul fait que, dans la République, ce sont les citoyens par leur volonté libre qui demande à l'Etat de le faire et de la faire conformément à leurs propres valeurs . A côté de l'acquisition d'une conscience morale susceptible de fonder l'attachement à la collectivité, le savoir transmis, uniforme, doit unifier la collectivité politique autour d'un certain nombre d'acquis communs dont les principaux sont la langue et l'histoire qui se traduisent dans le patriotisme, également au fondement de l'école républicaine. On voit ainsi que les principes abstraits de la laïcité sont largement relativisés par la prise en compte de soucis plus prosaïques, la citoyenneté est d'abord responsable et à la fois concurrente et complémentaire aux autres instances de production du lien social avant d'être critique. C'est qu'il y a, en effet, un deuxième volet dans la politique éducative laïque de la 3^e République, l'école doit être un outil de promotion sociale pour les meilleurs au delà de l'école obligatoire ce qui doit permettre de dégager une nouvelle élite issue du peuple, acquise aux nouvelles valeurs et pétrie de « science » positive qui aura pour tâche d'éclairer et guider le citoyen.

- La socialisation au progrès par le paradigme médical

L'exemple même de cette nouvelle élite est constituée par les médecins, nécessairement au contact du peuple, la médecine, à côté de l'école, est la deuxième grande institution de la laïcité qui a la charge, indirecte mais consciente, de diffusion de la morale civique. Baubérot remarque qu'en France, bien avant des pays aussi, voire plus, avancés sur ce point, la médecine s'autonomise du religieux et devient une activité strictement réservée à des spécialistes (1803) ; avec la République, elle est promue au rang d'élément constitutif de la morale civique : le citoyen utile doit être en bonne santé et, face à la maladie, il ne s'agit pas de se référer à un au-delà ou à des pratiques magiques, mais de guérir. Les médecins concrétisent ainsi dans le domaine de l'intime les principes de la laïcité : des valeurs d'égalité devant la vie, des normes (hygiène) qui s'appliquent à tous, des pratiques qui écartent toute référence à l'opinion ou à la croyance. Ils alimentent, en outre, le constat que cette laïcisation est en même temps une sécularisation, source de progrès palpable : ce que la médecine laïque fait, la communauté des citoyens laïcs peut le faire. La médecine contribue à ancrer la centration sur l'individualité et sur le temporel en même temps qu'elle participe de la construction normative du citoyen. L'importance des médecins dans le personnel politique mettant en œuvre la laïcité est un bon indicateur de cette proximité : Paul Bert, Emile Combes, Clémenceau...

Globalement, le processus de fondation de la République sur une citoyenneté laïque très pragmatique associant une autonomie des individus dans la sphère privée, la construction de leur compétence dans la sphère publique et une intégration au groupe politique autour d'une morale collective (sans oublier l'attachement national) a conduit dans un délai relativement court (en 1946 la laïcité est introduite dans la constitution) à développer des traits culturels spécifiques qui contribuent toujours aujourd'hui à singulariser la société française : le poids primordial accordé au politique (et son instrument, l'Etat) , la réticence à franchir la barrière entre sphère privée et sphère publique, la manière de penser le monde social sans référence au divin même chez les croyants.



3) La production de la solidarité économique et sociale

- Droits-libertés et droits-créances

La construction de la citoyenneté au XIX^e siècle est essentiellement civile et politique ils s'agit de conquérir puis de défendre les libertés privées et les libertés politiques. Le citoyen produit par la 3^e République est d'abord un acteur politique. Les républicains modérés se sont immédiatement heurtés à la critique des diverses mouvances du socialisme : les libertés sont qualifiées de formelles, les catégories modestes n'ont pas les moyens de les mettre en œuvre celles-ci et ne n'est pas seulement une question d'éducation ; la morale laïque n'est qu'une morale petite bourgeoisie visant à préserver l'ordre social, l'intégration est réalisée autour du nationalisme. Déjà, en 1848, il y avait eu débat autour de l'intégration du droit au travail dans la constitution de la 2^e République et progressivement vont apparaître des revendications associant la citoyenneté et des droits « à » à côté des droits « de ». Outre le travail, on aura le droit à la protection sociale, à la santé, au logement... On peut remarquer que l'éducation est un droit-créance très tôt mis en œuvre en raison de son lien avec la citoyenneté politique. C'est finalement aussi l'incapacité à mettre en œuvre effectivement la citoyenneté politique qui est la justification du lien entre de tels droits et la citoyenneté : la misère, la précarité, la maladie ne prédisposent guère à un exercice serein et rationnel de la citoyenneté et la dignité humaine ne peut se réduire au traitement égalitaire d'individus abstraits. Cette « citoyenneté sociale » qui va s'installer progressivement au cours du XX^e siècle pour culminer avec l'Etat-providence interpelle le schéma politique républicain et donc la laïcité de différentes façons.

- « Citoyenneté sociale » et laïcité

Dès la Révolution française, la question du devoir d'aide aux plus démunis est posé et la réponse qui s'impose (La Rochefoucault-Lyancourt) est que celui-ci incombe à la collectivité

politique : le citoyen doit son concours à ses pairs tant vis-à-vis d'une agression extérieure que dans les aléas de l'existence ; c'est une laïcisation de l'aide aux pauvres qui était jusque-là réservée aux institutions caritatives de l'Eglise qui n'aura d'ailleurs guère de traduction concrète au cours du XIXe siècle (malgré la multiplication des prises de position sur la question sociale et le paupérisme). Au départ, le fait d'être dépendant de la collectivité écartait de la citoyenneté active puisqu'un tel individu ne pouvait s'élever à une perspective autonome et rationnelle mais la mise en place du suffrage universel a changé la donne : désormais l'égalité civile et politique règne entre les riches et les pauvres, l'abstraction civique touche tous les hommes adultes. Le problème est donc désormais inversé : les droits sont là y compris celui d'être aidé, sa mise en œuvre apparaît nécessaire et ne produit aucune pénalisation pour celui qui en bénéficie et, la bourgeoisie se prend à redouter que la masse de citoyens pauvres impose, sous l'emprise des idées socialistes ou socialisantes, une redistribution radicale des richesses.

La laïcité pourra être présentée comme un rempart puisque elle repose sur la séparation de la sphère privée et de la sphère publique : le travail, le revenu, la santé relèvent comme les croyances de la première, en quoi ces éléments peuvent-ils interférer avec la sphère publique ? Lorsqu'il y a risque de trouble à l'ordre public (comme la religion) la traduction en sera une vision répressive de la pauvreté (cf. *Germinal*) mais elle peut être aussi interprétée dans une logique de prévention. Cette dernière lecture s'avère compatible avec une autre vision de la laïcité comme morale qui insiste sur la dimension de solidarité entre les citoyens. Signalons notamment Léon Bourgeois qui va fonder le solidarisme qui sera à la base du programme économique et social du parti laïque par excellence, le parti radical. Selon Baubérot, la solidarité dans la morale laïque s'articule au respect dû à l'héritage de nos ancêtres, chacun a une « dette » vis-à-vis de tous ceux qui l'ont précédé dans la collectivité, celle-ci il l'honore à l'égard de tous ses contemporains, même ceux qui sont dans le besoin et en se faisant le « bienfaiteur » des générations futures ; l'entraide fait donc bon ménage avec le patriotisme et le progrès puisqu'il faut léguer à nos enfants une société meilleure. La vision laïque s'oppose au darwinisme social qui considère qu'il existe une sélection sociale naturelle qu'il faut laisser se dérouler pour renforcer la société, pour elle, au contraire, la société est un tout solidaire dans lequel la faiblesse d'un élément affaiblit l'ensemble ce qui apparaît tout à fait cohérent avec les principes de la citoyenneté ; l'argumentation est socio-politique et non économique, le système économique n'est pas interpellé.

- Les tensions entre citoyenneté politique et « citoyenneté sociale »

Le versant social de la citoyenneté apparaît compatible avec la laïcité, elle peut même le promouvoir même si c'est reconnaître qu'un travailleur, un pauvre... ne sont plus tout à fait des individus abstraits et que l'effort de solidarité impose des contraintes à certaines catégories de la société. Cependant le principal problème du point de vue qui nous intéresse est le décalage entre le champ des droits créances et celui des droits politiques. Le champ de la citoyenneté politique n'est pas le même que celui de la citoyenneté économique et sociale. Le premier est lié à la nationalité, de ce point de vue la communauté des citoyens s'identifie à l'Etat-nation. Le second est plus complexe parce que la protection sociale ne s'est pas d'abord développée en France sur une base étatique même si celui-ci a apporté sa caution (obligation de cotisation) puisqu'elle s'est construite à partir du travail. L'idée même qu'on puisse parler d'une citoyenneté économique et sociale est resté largement étrangère au débat politique. Mais des auteurs comme Rosanvallon indique que ce qui a écarté de la citoyenneté française les habitants des pays colonisés, plus particulièrement l'Algérie après la 2^e G.M. c'est en fait le refus de faire fonctionner une solidarité économique entre zones à la richesse très inégale (inversement ce qui peut rattacher les DOM/TOM à la citoyenneté française c'est la relative égalité de traitement au plan économique et social). Le deuxième aspect est la présence massive d'immigrés qui se sont trouvés être des ayants droits sans être des citoyens, alors

qu'ils contribuaient à la création des richesses ils étaient écartés de la décision concernant leur utilisation. Le troisième aspect est la montée de la précarité qui a fait ressortir les « trous » d'une protection sociale largement fondée sur le travail. C'est la Ligue des Droits de l'Homme qui a promu pour répondre aux deux derniers points l'idée que la citoyenneté était d'abord économique et sociale.

Selon la définition de Buisson, la laïcité c'est la laïcisation plus les droits de l'homme, l'élargissement des droits de l'homme à des droits économique et sociaux appelle un élargissement du champ de la laïcité qui se trouve ainsi confronté à une vision beaucoup plus concrète de l'égalité et de la liberté mais aussi beaucoup plus polémique. Le problème qui se pose alors avec netteté est celui de la possibilité de l'universalisme de la laïcité qui rejoint celui de la citoyenneté.



B - L'ARTICULATION CITOYENNETE ET LAÏCITE DANS LA SOCIETE D'AUJOURD'HUI

1) La problématique de l'individualisme

La notion d'individualisme en sociologie renvoie à l'idée que l'individu est au centre de la société, il en constitue la référence suprême, c'est donc une valeur qui s'exprime par l'affirmation de son autonomie et de son aspiration légitime au bonheur. Il n'y a donc là rien de négatif en soi, c'est un mouvement qui remonte au moins aux Lumières que les plus grands sociologues ont constaté depuis le XIXe siècle. Pour Tocqueville, il est lié à la société démocratique, pour Durkheim à l'approfondissement de la division du travail et pour Weber à la rationalisation. On a vu que la citoyenneté comme la laïcité passaient par l'individu : raison individuelle, droits civils, préservation de la sphère privée, émancipation vis-à-vis des groupes intermédiaires... D'une certaine façon, c'est la réussite de ce volet de l'association citoyenneté/laïcité qui va en engendrer la crise : à force de préconiser un individu autonome et une société se construisant à partir de ces individus c'est ce qui a fini par arriver engendrant une nouvelle série de problèmes.

- Individualisme de repli/individualisme de participation (Dubet, de Singly)

Une première grille de lecture de la question de l'individualisme oppose un individualisme de repli à un individualisme de participation. On peut faire remonter cette problématique à Tocqueville qui présente les risques de l'individualisme démocratique et cherche à assurer la promotion d'une participation publique des citoyens. Mais ici, si on se réfère notamment à Dubet mais aussi à Castel ou de Singly, on est confronté à une forme d'achèvement de la société démocratique : l'individu est maître de la construction de la société et il s'associe librement, du couple à l'association pour agir collectivement en se confrontant aux autres à partir de ses attentes (qui ne sont pas forcément dictées par un intérêt matériel) ; l'individualisme peut parfaitement se marier à l'altruisme à partir de la subjectivité de l'individu et de l'expérience de l'autre. Malheureusement cette aptitude n'est pas également répartie au sein de la société, certains parce qu'ils sont confrontés à des difficultés économiques ou/et culturelles (qui résultent parfois de la promotion même de l'individualisme cf. Castel) et/ou parce qu'ils ont expérimenté les limites de leur implication dans la société politique, l'individualisme de repli n'est donc pas un individualisme d'hédonisme mais plutôt d'exclusion. Cette approche interpelle l'égalité citoyenneté et constitue une nouvelle déclinaison de la question des compétences.

- Individualisme d'autonomie/individualisme d'identité (Gauchet, Kaufmann)

Une autre grille de l'individualisme est de nature historique. Pour Marcel Gauchet, l'individualisme à partir des Lumières a pris la forme d'une affirmation de l'autonomie vis-à-vis des cadres traditionnels, il s'agissait de s'émanciper du passé pour aller vers l'avenir. Cet individualisme procède de ce que Baubérot appelle le deuxième stade de la laïcité et on peut

dire qu'il a largement triomphé. Cependant, le prix à payer est une forme d'angoisse liée à l'incertitude (l'individu devient incertain, selon Erhenberg) de la position sociale et des rapports sociaux. La solution qui s'est fait jour est ce que Gauchet appelle un individualisme d'identité : l'individu se tourne vers le passé pour se donner une identité, c'est-à-dire un ensemble de traits qui permettent à un individu de se définir socialement et d'être défini par autrui, il se donne ainsi une lisibilité à lui-même (l'invention de soi de Kaufmann) et pour les autres. Pour ce faire, il exerce une sélection parmi les références de socialisation auxquelles il a été exposé et il en subit également de façon inconsciente. Ce travail d'invention s'exerce notamment par la destruction de la frontières des espaces public et privé (cf. Carla Bruni, Loft story, Cécilia Sarkozy...). On peut dire qu'en un sens la modernité (en premier lieu la laïcité et la sécularisation) ont mis l'individu à nu et la post-modernité le rhabille ! Le problème devient la reconstruction d'un lien civique et la difficulté de la mise en œuvre d'une neutralité laïque faite pour des individus abstraits et en voie d'émancipation dans un monde où l'individu s'affiche dans son particularisme.

- Individu « post-moderne », citoyenneté et laïcité (Giddens, Habermas, Beck)

En se tournant vers des sociologues étrangers qui ont cherché à conceptualiser le dépassement de la modernité issue des changements des XVIIIe et XIXe par ce que Beck appelle la seconde modernité ou comme Giddens la modernité réflexive on peut essayer de synthétiser cette transformation du statut de l'individu. Pour Beck, la société contemporaine est celle du risque, non seulement politique et environnemental mais aussi microsociologique, le rapport à autrui est fondamentalement marqué par l'incertitude dans la manière de rencontrer ses attentes et celles de l'autre (exemple couple), tout acte social est finalement le résultat d'une délibération et d'une prise de distance vis-à-vis de celui-ci. Parallèlement, l'individu est pris dans un espace public qui est défini comme tout ce qui perçu comme une conséquence irritante de l'évolution de la société (la conséquence irritante c'est le risque possible, celui-ci est mondial). A partir de là l'exercice de la citoyenneté doit devenir double, elle est gestion locale des tensions internes à un groupe qui peut aller de la cité à l'Etat-nation, elle est aussi citoyenneté cosmopolite, elle s'exerce ou s'affirme à l'échelle mondiale. Son fondement est constitué par les droits de l'homme, de ce fait la question de la laïcité se pose dans son ampleur extrême puisqu'il s'agit de produire une morale à l'échelle planétaire qui ne peut être fondée que sur la raison et la neutralité religieuse et qui s'impose à ce que Beck appelle le nationalisme (c'est-à-dire la centration sur l'Etat national) ; autrement dit, l'universalisme doit être effectif et la laïcité à la française qui s'est historiquement associée au patriotisme a besoin d'être revisitée. Beck rejoint ainsi la vision d'Habermas qui défend l'idée d'un espace public purement rationnel affranchi non seulement des tutelles privées mais aussi de l'emprise culturelle nationale pour tendre vers un patriotisme constitutionnel : ce qui unit les citoyens ce sont les principes et les règles qu'ils se sont donnés librement. Dans une optique, beaucoup plus pragmatique, Giddens considère que l'affirmation de l'individu est devenue telle que la citoyenneté prend des formes fondamentalement discontinues et que toute pratique dans l'espace public est marquée par une pluralité d'interprétation et qu'ainsi tout encadrement normatif de celles-ci risque d'engendrer des tensions autour de valeurs prétendument communes (la laïcité pour critiquer la laïcité dans l'affaire du voile).

2) La problématique du communautarisme

- Communautés, tribus et communautarisme (Schnapper, Maffesoli)

L'analyse sociologique de la notion de communauté renvoie à diverses approches portant sur la nature du lien social et son évolution ; Tönnies oppose communauté à société, Durkheim

solidarité mécanique à solidarité organique, Weber la communalisation à la sociation. La communauté implique un lien social fort qui peut être le résultat d'une similitude, d'une diversité des activités sociales concernées au sein du groupe. Le terme est souvent associé à des groupes particuliers, souvent de petites dimensions (communauté familiale, villageoise...). Cependant, dans la sociologie moderne, le terme a été repris dans deux perspectives différentes. Dominique Schnapper qualifie la nation de « communauté des citoyens ». Cette communauté existe entre égaux, elle ne fonctionne vraiment que si elle est démocratique (à l'opposé du nationalisme), elle ignore les particularismes, elle développe des traits communs (langue, histoire et surtout un vouloir vivre ensemble). A l'opposé de cette approche, les philosophes nord-américains du multiculturalisme utilise le terme de communauté pour qualifier des groupements culturellement homogènes et différenciés par rapport à la culture de la société globale et des autres groupes, c'est cette acception qui a donné naissance au terme « communautarisme » qui exprime, dans une acception positive, la nécessité de prendre en compte dans l'espace public l'existence des communautés (position des communautariens comme Charles Taylor, Will Kymlicka...) et, dans une acception négative, de veiller à lutter contre l'éclatement de la sphère publique et le repli sur les communautés, position qui serait celles des « communautaristes » (acteurs plus qu'analystes). L'analyse de Schnapper est parfaitement en harmonie avec le projet laïc tel qu'il a été conduit par la 3^e République puisqu'à une citoyenneté et une laïcité abstraites fondées sur des principes s'associait une mise en œuvre patriotique ; finalement l'émancipation de l'individu et l'intégration sociale fonctionnaient de pair. Evidemment la position des communautariens semble un défi à la laïcité dans son principe et faire dépendre la citoyenneté de l'opposition à ce principe. Avant d'aborder ce débat, il faut s'interroger sur le communautarisme en tant que phénomène sociologique. Il faut évidemment évoquer l'intensification des phénomènes migratoires, la ségrégation spatiale, la rationalité des comportements sociaux... mais il faut aussi prendre en considération le fait que le phénomène est loin de se résumer à des problèmes d'intégration de groupes immigrés ; il existe des phénomènes communautaires fondés sur la préférence sexuelle, des conceptions philosophiques, des approches religieuses dans le christianisme (intégrisme) ou sectaires. La question est, dans ce cas, comment dans une société qui a émancipé l'individu des tutelles collectives intermédiaires, réapparaît un phénomène largement analogue. La réponse passe par la référence à l'individualisme qui s'avère lourd à assumer d'où la recherche identitaire et la tentation d'afficher cette identité collectivement pour lui donner plus de force individuelle et sociale. Michel Maffesoli parle de « tribus » pour désigner des groupes où une solidarité mécanique quasi fusionnelle s'exprime, elles vont du fan club aux accros de la moto en passant par des associations de défense des animaux. En général, cette attitude fusionnelle ne porte que sur un aspect ponctuel et limité des activités sociales mais elle peut aller plus loin et déboucher sur l'idée de communauté dont la forme la plus préoccupante est la secte que Weber définit comme « une communauté émotionnelle fermée ». Maffesoli explique les « tribus » par une disposition quasi naturelle des hommes en société à s'imiter et à se sécuriser dans le groupe, la transcendance et le plaisir sont apportés par ce processus fusionnel qui tend à être récurrent pour chaque individu : le « nomadisme ». Il s'agit donc de réencadrer les débats sur le communautarisme dans les transformations de la société post-moderne.

- Le communautarisme contre la communauté des citoyens et la laïcité (Schnapper, Pena-Ruiz)

La position de Schnapper qui s'inscrit dans la tradition républicaine française de non reconnaissance légale des communautés culturelles repose sur une série d'arguments : 1) une telle reconnaissance risque d'accentuer les inégalités au lieu de les diminuer (accès à l'emploi, par exemple) : un traitement différencié des individus selon leur communauté d'appartenance heurte non seulement le principe laïc d'égalité au plan juridique mais aussi dans sa mise en

œuvre dans la société tout en remettant en cause le renvoi de la religion à la sphère privée; 2) la cristallisation en communautés est toujours présente avec des menaces sur l'autonomie des individus surtout quand ils sont jeunes, des difficultés accrues pour assurer l'intégration à la communauté politique et le risque de régression par repli sur la communauté culturelle, la citoyenneté et la laïcité sont heurtées de front par l'assujettissement de l'individu et les difficultés d'intégration ; 3) les cultures minoritaires et les revendications de droits sont potentiellement sans limites, on débouche sur le risque d'un traitement inégalitaire des communautés et d'un éclatement continu de la communauté nationale : la reconnaissance formelle et universalistes d'individus abstraits est plus solide logiquement et plus réaliste politiquement 4) la participation au débat public, au fondement de l'idéal démocratique, suppose largement un espace culturel commun (notamment la langue) et c'est sa connaissance qui permet d'y participer efficacement, c'est la question de la compétence du citoyen construite à partir d'une morale laïque 5) même s'ils semblent formels, les droits associés à la citoyenneté et les principes de la laïcité produisent des effets de réalité (la pratique religieuse n'est proportionnellement pas plus importante chez les musulmans et chez les juifs que chez les catholiques ; la liberté religieuse permet la création de mosquées et, même l'interprétation jugée souvent laxiste de la laïcité permet d'ouvrir des établissements musulmans).

Henri Pena-Ruiz dénonce dans le communautarisme une façon de faire revenir la religion comme dimension centrale de l'espace public, atteinte majeure aux principes de la laïcité tout en excluant les positions philosophiques agnostiques ou athées, deuxième atteinte à la laïcité à travers la liberté de conscience. L'effet serait de remettre en cause le programme universaliste d'émancipation de l'individu et d'acquisition de la compétence nécessaire pour agir en citoyen autonome et responsable qui tendra de plus en plus à être réservée à une élite, ce serait donc une régression démocratique. Pour Pena-Ruiz, la menace sur la laïcité vient globalement de la « guerre des dieux », c'est-à-dire la volonté d'imposer des valeurs particulières propres à un groupe qui n'est pas forcément religieux (entreprise, organisations caritatives...).

On voit ce qu'ont de commun ces deux positions mais avec une vision davantage fondée sur une perspective sociologique pour Schnapper qui raisonne sur le changement social engendré par la laïcité et la citoyenneté et plus philosophique et militante pour Pena-Ruiz ; pour lui la laïcité est un idéal à construire, indissociable de la démocratie, la question qui se pose est l'articulation d'un tel idéal et la société telle qu'elle.

- Multiculturalisme, citoyenneté et laïcité (Taylor, Kymlicka, Wieviorka, Touraine)

L'approche des communautariens nord-américains relayée en France par Wieviorka et Touraine part d'une conception de la citoyenneté marquée par la philosophie anglo-saxonne. Le citoyen intervient dans le débat public pour défendre ses intérêts en les confrontant à ceux des autres, il n'est donc pas marqué par une éthique de l'intérêt général tel qu'il procède d'une rationalité débarrassée des particularismes (qu'on pourrait appeler « en valeur ») mais par une rationalité instrumentale qui vise à utiliser au mieux l'espace public en fonction de ses intérêts. Cette opposition doit se nuancer : la sociologie politique en France a largement montré l'influence des variables socio-économiques et socio-culturelles sur le comportement politique et certains mouvements politiques se réfèrent explicitement dans leur idéologie et leur programme à la défense d'intérêts particuliers ; les pays anglo-saxons ont souvent montré leur capacité à développer un unanimité patriotique et, plus généralement, la démocratie tend à produire des phénomènes de conformisme (« main stream », « pensée unique ») qui relèvent de la dynamique de ce type de société beaucoup plus que d'un processus d'examen rationnel et individuel.

Les communautariens se posent donc d'abord la question de l'utilité de l'espace public pour l'individu, il est donc clair qu'il ne peut s'agir que d'un individu concret, il doit d'abord être avec ses caractéristiques sociologiques ; dans un monde où la dimension identitaire devient

essentielle, il doit, selon Sander, d'abord répondre à la question « Qui suis-je ? » et l'intervention dans le débat politique se fera s'il se sent concerné c'est-à-dire si il a le sentiment que son intervention apporte quelque chose à son identité mais aussi à la construction de la société dans son ensemble. L'Etat doit donc agir (et non laisser faire) pour que les identités renvoyant à des cultures minoritaires soient reconnues comme telles (la proposition de la commission Stasi d'inscrire des fêtes musulmanes et juives au calendrier rentre dans cette logique). Pour conforter cette vision Charles Taylor parle de « reconnaissance » et il explique, en prenant l'exemple d'une société multiculturelle dès l'origine, le Canada, que le problème n'est pas l'existence de communautés avec des cultures différentes mais la place que tient la vie politique et l'Etat : une vie politique intense et une sérieuse capacité d'action de l'Etat incitent les membres des minorités culturelles à s'impliquer dans la citoyenneté et réciproquement la participation politique des communautés conduit l'Etat à accroître leur « reconnaissance » et renforce sa capacité d'action. Michael Walzer se place du point de vue des valeurs fondamentales de la société démocratique : liberté et égalité (être égaux c'est avoir le même degré de liberté). Cette égalité est complexe, elle n'est pas seulement faite d'une dimension juridique et formelle, ni même de l'accès aux biens et services économiques, elle est aussi faite de l'accès à l'espace politique, de la possibilité d'avoir des références culturelles admises au même titre que les autres. Il en déduit la nécessité d'ajouter aux droits politiques, sociaux... des droits culturels égaux pour tous alors que jusque là l'homogénéité de l'Etat-nation a été fondée sur une culture dominante (ce qui se traduit dans l'éducation, les symboles, les rites, le calendrier...) tout en précisant que ceux-ci doivent être compatibles avec l'autonomie de l'individu : les droits culturels d'appartenance ne doit pas contrevenir au droit de changer d'appartenance. Ce point est aussi mis en avance par Kymlicka qui considère que le multiculturalisme est compatible avec la citoyenneté démocratique à condition que l'individu prime sur la communauté, c'est-à-dire qu'il ait la possibilité de se détacher de sa communauté d'origine (autrement dit une culture minoritaire a droit à une protection externe mais toute revendication visant à préserver la communauté contre des tensions internes doit être rejetée) et d'autre part, la culture minoritaire doit être compatible avec les valeurs démocratiques (égalité homme/femme). Si on synthétise ces approches elles renvoient aux points suivants : 1) la différenciation culturelle des communautés est plus qu'une tolérance dans l'espace privé mais un droit 2) il se fonde sur une conception large et concrète de l'égalité 3) elle doit être soumise à un socle commun de valeurs 4) elle doit enrichir le et participer au débat public. Pour les tenants d'une laïcité ouverte comme Jean Baubérot, elles sont compatibles avec la laïcité telle qu'elle s'est construite en France et n'obère pas la citoyenneté comme attribut individuel dans la mesure où il ne s'agit pas d'octroyer une citoyenneté qui passerait par le filtre de la communauté (ce qui pose la question des mécanismes de représentation au plan global qui passerait par des quotas et celle de la représentativité institutionnelle qui constitue un pouvoir). La création du Comité Français du Culte Musulman constitue pour Baubérot une réponse conforme aux principes de la laïcité qui assure une meilleure intégration à la communauté nationale et la perspective d'une participation politique des individus musulmans en raison d'une meilleure reconnaissance.

Touraine et Wieviorka complètent les approches communautariennes en parlant de sujet multiculturel et de métissage culturel. Pour eux, le communautarisme est une réalité sociale très minoritaire qui obscurcit le mouvement de fond qui est que les individus se construisent des identités en empruntant à différents champs culturels et en remodelant constamment ces apports par un processus continu d'acculturation ; paradoxalement en apparence la diversité culturelle garantit à l'individu une plus grande autonomie et assure un lien social qui repose fondamentalement sur la mise en avant de cette diversité. Au fond, l'universalisme abstrait de la laïcité et de la citoyenneté se traduirait par une universelle reconnaissance de la diversité

culturelle à usage individuel et participer à la chose publique ce serait veiller au maintien de l'égalité dans la diversité. Pour Wieviorka, il n'est évidemment pas nécessaire que des dispositions politiques particulières (pour ou contre les communautés) soient prises, les ajustements se feront par la dynamique même de la société et l'enjeu véritable est la reconnaissance d'une citoyenneté élargie qui reconnaisse et traite dans l'espace public cette diversité, il est donc nécessaire qu'elle s'empare des partis, des associations, des mouvements sociaux. L'attitude qu'il qualifie de nationaliste-républicaine qui viserait à imposer un retour à une laïcité pure et dure ne peut avoir pour effet que d'accentuer les tensions et les clivages et de renforcer le communautarisme, notamment vouloir en revenir à une stricte séparation du public et du privé (outre qu'elle n'a jamais existé qu'en théorie) serait irréaliste. Un politiste comme Philippe Marlière va beaucoup plus loin l'attitude de défense d'une laïcité pure et dure ne serait rien d'autre qu'un « communautarisme majoritaire » intolérant vis-à-vis de l'altérité religieuse et culturelle.

Marcel Gauchet répond aux craintes d'un communautarisme qui ferait revenir les religions au premier plan aussi bien les religions chrétiennes que les autres avec des prétentions à réinvestir la sphère publique en tant que telles (Péna-Ruiz cite Ratzinger « la liberté se perd quand l'Eglise est supprimée comme entité publique, jouissant d'une influence publique »). Le mouvement de retour du religieux décelé dès les années 80 par Peter Berger dans « Le Réenchantement du monde » et interprété comme un coup d'arrêt à la sécularisation et à la laïcisation passe pour lui à côté de l'essentiel : la religion a définitivement perdu le pouvoir de structurer la société en Occident (et le perd de plus en plus y compris dans les pays d'Islam), la foi et la spiritualité en général est un acte individuel qui résulte d'un parcours personnel (Danielle Hervieu-Léger parle du pèlerin qui teste sa foi par des activités extramondaines et du converti qui découvre une foi comme élément d'identification), c'est pour cela qu'elle a un caractère bricolé et hétéroclite, c'est le processus d'émancipation de l'individu qui en est la base et non un conformisme social, le lien religieux n'est pas si communautaire que cela et les institutions religieuses rencontrent des adhésions ponctuelles et sélectives. En fait, le projet démocratique d'une citoyenneté laïque l'a emporté en France mais avec le paradoxe que l'individu autonome s'est saisi de son autonomie pour affirmer sa particularité et mettre en avant ses identités, l'Etat est mis en demeure de s'ajuster à la société civile, en un sens il est réduit à un rôle de commissaire-priseur qui arbitre les enchères émanant des citoyens mais de l'autre on lui abandonne la gestion d'une machine, la société, que plus personne ne contrôle. Dans cette optique, la laïcité est devenue « un fait sans principes », elle ne renvoie plus elle-même à une croyance, une conviction collective et pour Gauchet inévitablement on reviendra à une perspective remettant en avant une citoyenneté soucieuse de l'intérêt général mais la laïcité ne doit pas se tromper de combat : ce ne sont pas les communautés religieuses ou non qui la menace mais l'emprise excessive des « vécus identitaires »



3) La problématique de la désinstitutionnalisation

- Le processus de désinstitutionnalisation (Dubet)

La notion de « désinstitutionnalisation » a été introduite par François Dubet, notamment à propos de l'école. Au préalable, on peut indiquer qu'une institution au sens sociologique est un cadre et/ou des pratiques collectif inscrit dans la durée et donc structurant la société marqué par des normes, des valeurs et des statuts et exerçant une ou des fonctions sociales. La famille, le mariage, l'école, l'Eglise, l'Etat ...sont des institutions. Ainsi l'école est, selon Dubet, une « institution de socialisation chargée de transmettre une culture et de distribuer des qualifications » Parler de désinstitutionnalisation signifie que les institutions perdent progressivement leur capacité structurante parce que les règles, les statuts et les fonctions ne sont plus admis sans examen critique du fait des changements mêmes de la société et des

progrès de la connaissance des institutions elles-mêmes. Si on se réfère à Berger et Luckmann, la construction sociale de la réalité se fait en figeant certains rapports sociaux (sous l'effet de données variables, notamment les rapports de forces), ceux-ci s'institutionnalisent ; le processus inverse se passe lorsque la pratique sociale subjective, les échanges interindividuels font apparaître l'institution comme une coquille vide. Pour Dubet, la désinstitutionnalisation exprime le fait que les normes et les valeurs ont perdu leur transcendance et sont de plus en plus coproduites par les institutions et les individus à travers un processus de tâtonnement, d'équilibre temporaire et instable, ce qu'il appelle l'expérience. L'institution n'est pas rejetée mais elle est mise en concurrence avec d'autres possibilités (autres institutions, innovations sociales), pour assurer la construction de l'identité de l'individu.

- La déstabilisation des institutions de la citoyenneté et de la laïcité (Baubérot)

La seconde modernité est marquée par le recul, au moins relatif, de l'Etat-nation par rapport à des cadres plus large (Europe, monde) ou plus étroit (local), cette évolution bien connue affecte les règles et les fonctions de l'Etat dont on sait qu'il est en France à la fois le cadre majeur de l'exercice de la citoyenneté, l'initiateur et le garant de la laïcité, il se pose la question de la limite et de l'effectivité de la communauté des citoyens. La citoyenneté peut être européenne, voire mondiale mais la laïcité est un principe limité à quelques pays (voire qu'à la France) même si sa prétention universaliste est conceptuellement évidente (beaucoup moins en pratique). Cependant on va insister ici sur une autre dimension ; selon Gauchet, l'Etat dans la société d'aujourd'hui n'a plus pour fonction de la guider en promouvant des normes et des valeurs collectives, les individus n'en veulent plus et les chances de rallier à celles-ci le plus grand nombre sont limitées (à ne pas confondre avec le fait de suivre l'opinion), il a perdu sa fonction de producteur de la société. Dans ce cas, la prétention à produire et à diffuser une morale laïque semble inadaptée ; en fait, l'Etat et les politiques n'ont plus rien à dire sur ce qui peut orienter la société, l'Etat n'est plus qu'un instrument de gestion au service de la société civile. Le problème est que cette défaillance de production de sens alimente le malaise social ce qui conduit l'Etat à s'orienter vers d'autres entrepreneurs de morale, notamment les Eglises, ce qui explique la promotion de plus en plus manifeste des questions religieuses. En ce sens, il y aurait un mouvement d'appel au spirituel pour revivifier la citoyenneté mais celui-ci ne doit pas être, selon Gauchet, interprété comme une remise en cause de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ou une irruption des institutions religieuses (elles-mêmes largement désinstitutionnalisées) dans la sphère publique. On est plutôt sur la ligne de Tocqueville.

Pour Baubérot, la désinstitutionnalisation exprime une crise fondamentale de la notion de progrès. Dans la sécularisation, il y a selon Weber, l'idée que la mise en œuvre systématique de la connaissance rationnelle permet le progrès. Présenté de façon évidente dans le domaine des sciences et des techniques de la nature, dans le domaine économique le progrès se retrouvait aussi dans le domaine social, voire moral et, en France, l'école laïque devait être le vecteur par lequel la population allait accéder au progrès notamment social et moral ; la médecine laïque devait être la traduction du progrès des sciences dans la vie quotidienne de la population. La notion de progrès est entrée en crise dans sa dimension morale (les atrocités du XXe siècle), dans sa dimension sociale (échec des modèles socialistes, adaptation qui se substitue au progrès), dans sa dimension économique (coût social et environnemental en contrepartie d'avancées qui paraissent plus marginales), dans sa dimension scientifique (risques environnementaux, menaces éthiques...). Les institutions de la laïcité montraient la voie désirable (idéal de progrès concrétisé par l'instruction, la bonne santé) et constituaient le seul vecteur pour atteindre cet objectif et avoir une confiance pleine et entière dans les agents de mise en œuvre. On en est évidemment loin aujourd'hui, outre l'école et la médecine ce

sont toutes les institutions de la solidarité, émanations de la citoyenneté laïque qui se trouvent déstabilisées. Baubérot juge que la dimension plus spécifique de la désinstitutionnalisation de l'école renvoie à l'hégémonie du système médiatique qui se pose en alternative de plus en plus crédible à l'école : l'école prétend créer des conditions de réussite égalitaires (et œuvre systématiquement dans ce sens) si elle les réunit un échec est imputable à l'individu, c'est son identité en construction qui est affectée, les médias ne le jugent pas et font apparaître qu'il est possible à n'importe qui d'être valorisé, le clivage essentiel ressenti par les jeunes est entre les stars et les anonymes, très récemment la sociologue Dominique Pasquier a montré le décalage entre la culture des jeunes qui est une culture de masse et populaire et la culture scolaire qui se veut une transposition de la culture des élites et le passage de l'une à l'autre s'avère très difficile en raison d'une conformité construite en référence aux médias : une véritable « tyrannie de la majorité ».

- Réinstitutionnalisation ou réinvention de l'articulation citoyenneté/laïcité (Péna-Ruiz, Baubérot, Gauchet)

Les réponses à la question de la désinstitutionnalisation de la citoyenneté et de la laïcité rejoignent celles qu'on peut faire à l'individualisme et au communautarisme parce que ces dernières renvoient aussi à l'effacement des cadres sociaux traditionnels, à l'élargissement du champ des possibles et à l'incertitude dans la reproduction de la société.

Pour Péna-Ruiz, c'est un véritable travail de réinstitutionnalisation qui doit être mis en œuvre par l'affirmation sans concession et sans complexe de l'idéal laïc et de son articulation nécessaire avec la citoyenneté : un individu conçu comme une humanité abstraite, acteur libre et rationnel de sa société, un respect total de la sphère privée et des droits civils mais une stricte séparation de la sphère publique, une surveillance de tous les empiétements possibles de la religion sur l'Etat. Un tel discours se cantonne à poser un idéal qui a un avenir mais ne s'arrête pas à une analyse des conditions de fonctionnement de la société qui ne sont que manières d'affaiblir et de vider l'idéal de sa substance, il consent seulement à considérer que les difficultés de la citoyenneté et de la laïcité résultent des problèmes économiques et sociaux engendrés par le capitalisme et l'hégémonie marchande qui constituent le véritable adversaire de la laïcité émancipatrice (ainsi, le communautarisme n'est pas un effet de la modernité ou de l'individualisme mais du capitalisme qui, par exemple, exclut les jeunes Maghrebins du marché du travail). On peut trouver ça un peu court et peu réaliste et considérer que le retour à l'apprentissage d'une morale civique, à la sacralisation du savoir, à la stricte indifférenciation relèvent de l'utopie mais on peut aussi estimer que ce qui est le plus nécessaire est de fixer des repères clairs et intangibles.

Pour Baubérot, tenant d'une laïcité « ouverte », l'analyse historique et sociologique de la laïcité montre qu'elle s'est construite par le compromis et l'ajustement aux réalités sociales. Pour lui, après la première laïcité (émancipation du pouvoir monarchique du pouvoir de l'Eglise) et la deuxième laïcité qui correspond à la laïcité telle qu'on la pose d'emblée, il y a un troisième seuil de la laïcité qui, sans renoncer à l'idéal laïque, doit intégrer de façon empirique les revendications individualistes et identitaires et l'instrumentalisation des institutions ; pour lui l'exemple est fourni par le Québec qui a développé une loi reposant sur « l'accommodement raisonnable » des normes et des pratiques pour faire droit aux aspirations différentielles tant qu'elles ne remettent pas en cause l'intégration sociale et la participation civique. Il y a une interaction continue entre les pressions de la société civile et l'idéal laïque qui appelle à un traitement au coup par coup à partir d'une compréhension des mécanismes sociologiques qui sont en œuvre (cf. la question du foulard).

Pour Gauchet, la société actuelle pose un problème de citoyenneté : pour la première fois dans l'histoire, l'individu n'est plus structuré par ses appartenances sociales assignées, il est en situation d'ignorance de la société, il n'est plus marqué que par les identités privées qu'il se construit, la sphère publique ne fait plus sens autrement que comme le lieu d'expression et

d'affirmation des identités privées. Le défi de la laïcité est de contribuer à faire renaître le sens de la généralité publique et de l'unité collective en association avec l'exercice de la citoyenneté et de l'auto-production de la société, autrement dit de replacer l'autonomie des individus sous des valeurs communes d'altérité et de solidarité.

En conclusion, l'articulation entre citoyenneté et laïcité en France aujourd'hui doit chercher les réponses à plusieurs questions : quel individu ? Quelle partage entre sphère privée et sphère publique ? Quelle égalité ? Quelle compétence et quelle partage des compétences ? Quelle solidarité ? Quel socle de normes et de valeurs communes ? Toutes ces questions se posent dans un contexte où les limites du cadre d'action se sont élargies et obscurcissent le débat.

Les propositions de la sociologie classique restent pertinentes mais demandent sans doute à être dépassées. Peut-on voir la laïcité comme principe de neutralité et d'encouragement à l'expression religieuse nécessaire à la citoyenneté (Tocqueville) ? Peut-on la voir comme un principe sacré assurant l'intégration sociale et la participation politique (Durkheim) ? Peut-on la voir comme une possibilité parmi d'autres de conduire vers une plus grande efficacité dans la conduite d'une société sécularisée ?



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

ANTOINE (Agnès) L'impensé de la démocratie. Tocqueville, la citoyenneté et la religion Paris, Fayard, 2003

BAUBEROT (Jean) Laïcité 1905-2005, entre passion et raison, Paris, Le Seuil, 2004

DURKHEIM (Emile) Les formes élémentaires de la vie religieuse, Livre I, chapitre I, Paris, PUF, 1985 (1ère édition 1912)

DURKHEIM (Emile) Sociologie et philosophie, Chapitre III, Paris, PUF, 1967 (1ère édition 1906)

GAUCHER (Marcel) La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité, Paris, Folio, Gallimard, 1998

GAUCHER (Marcel) Le Désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion, Paris, Gallimard, 1985

GAUCHER (Marcel) Un monde désenchanté ? Paris, Editions de l'Atelier, 2004

PENA-RUIZ (Henri) Qu'est-ce que la laïcité ? Paris, Folio, Gallimard, 2003

ROSANVALLON (Pierre) Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France, Paris, Gallimard, 1992

SCHNAPPER (Dominique) La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation, Paris, Gallimard, 1994

SCHNAPPER (Dominique) Qu'est-ce que la citoyenneté ? Paris, Folio, Gallimard, 2000

TAYLOR (Charles) Multiculturalisme, différence et démocratie, Paris, Aubier, 1994

TOCQUEVILLE (Alexis de) De la Démocratie en Amérique, tome 1, Chapitre II et IX, Paris, Garnier-Flammarion, 1981 (1ère édition 1835)

TOCQUEVILLE (Alexis de) De la Démocratie en Amérique, tome 2, Chapitre V, Paris, Garnier-Flammarion, 1981 (1ère édition 1839)

TOURAINÉ (Alain) Qu'est-ce que la démocratie ? Paris, Fayard, 1994

WEBER (Max) Economie et société, tome 1, 1ère partie chapitre I, 2ème partie, chapitre 5, Paris, Plon, 1971 (1ère édition 1922)

WEBER (Max) Le savant et le politique, Paris, Union Générale d'Édition, 1971 (1ère édition 1919)

WIEVIORKA (Michel) « Culture, société et démocratie » in Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat, Paris, La Découverte, 1996

WUHL (Simon) L'égalité. Nouveaux débats, Rawls, Walzer Paris PUF, 2002

Cahiers Français *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté*, n° 316, sept-oct 2003

